

L'EXTORSION

DE LA DÎME

Prenez moi
vos dîmes

Catholiques

Protestants

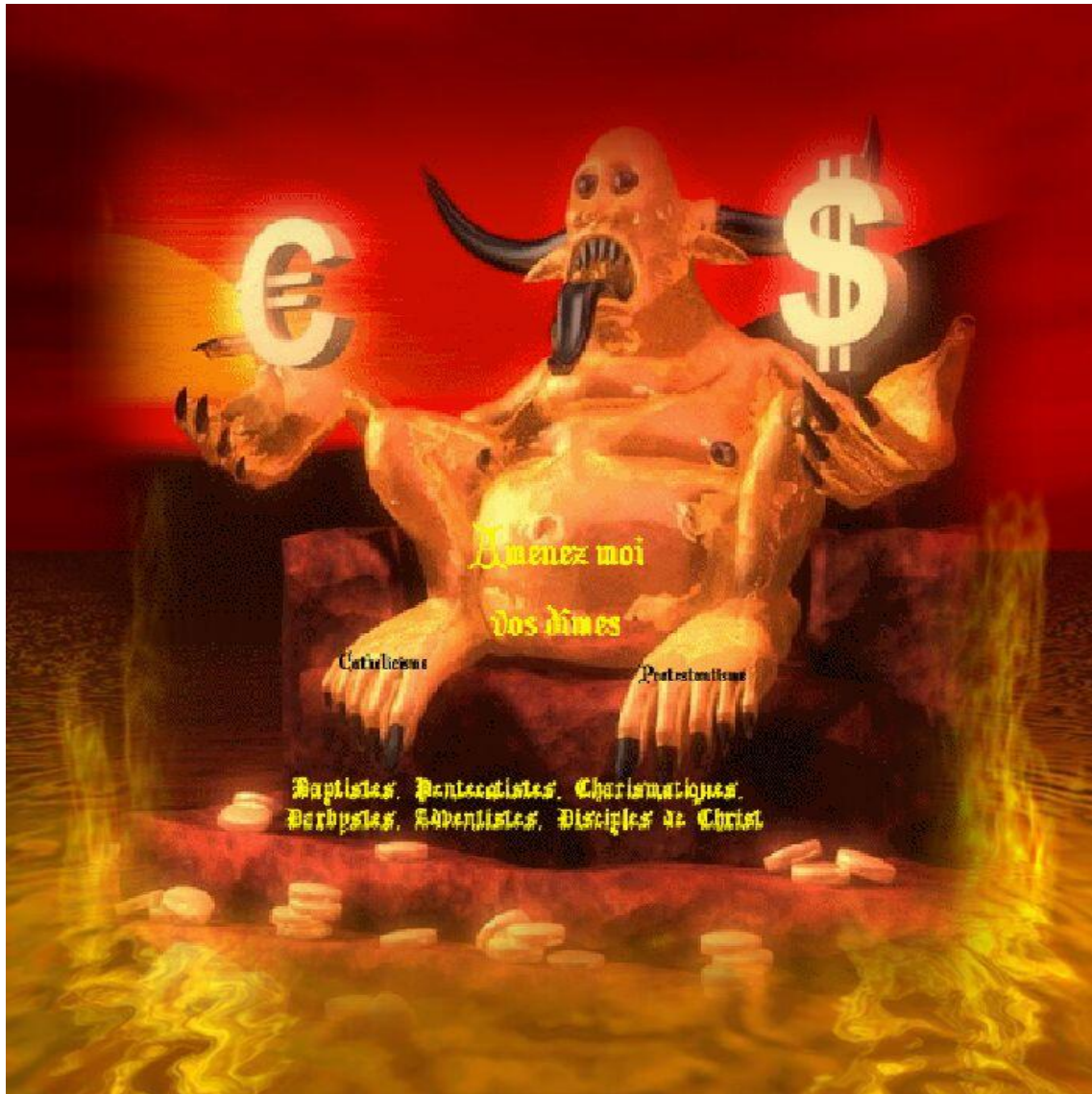
Baptistes, Pentecôtistes, Charismatiques,
Méthodistes, Adventistes, Disciples de Christ

PAR

JEAN LEDUC

L'EXTORSION DE LA DIME

par Jean leDuc



Venez à moi vous tous qui êtes crédules et je vous tondrai comme des moutons.

Venez et je vous soulagerai de vos biens et le lendemain aura soin de lui-même.

TABLE DES MATIÈRES

L'IMPORTANCE DE LA DÎME AU SEIN DU CHRISTIANISME

L'EXPLOITATION PAR EXCELLENCE

LES CHRÉTIENS DOIVENT-ILS PAYER LA DÎME?

Quel était le but de la dîme dans l'Ancien Testament, sous la Loi ?

Apportez à la maison du trésor...

Sous une malédiction...

Le premier "concile" de l'Église:

Jésus a-t-Il enseigné la dîme ?

Lequel des deux a-t-il été justifié ?

Les dîmes sont "corban".

Que dit le Nouveau Testament en ce qui concerne l'argent et les dons ?

Donner secrètement, et humblement:

La dîme, ou la "malédiction des rois".

LA DÎME EST-ELLE UNE DOCTRINE BIBLIQUE?

La dîme dans l'Ancien Testament:

La dîme dans le Nouveau Testament:

La dîme et la loi:

CONCLUSION

Supplément (GoDieu.com)

L'IMPORTANTANCE DE LA DÎME AU SEIN DU CHRISTIANISME

En regardant soigneusement la démarche chrétienne moderne, surtout au niveau des sectes dites Évangéliques, on réalise sans difficulté que le principe de la dîme est devenu un problème sérieux. D'entre les crédules qui fréquentent ces milieux, un très grand nombre se laisse remplir comme des cruches par des pasteurs ou plutôt des escrocs professionnels qui les intimident en manipulant habilement des textes bibliques dans le but de leur extorquer de l'argent, tandis que d'autres sont de plus en plus retissant à se laisser tondre comme des moutons. Dans toutes les supposées églises la dîme détient une importance considérable. En fait sans cette source d'exploitation financière que l'on peut nommer «**l'Évangile de la Prospérité**», elles fermeraient tous leurs portes en très peu de temps, et leurs pasteurs seraient obligé d'allez travailler honnêtement pour subvenir à leurs besoins. Malheureusement tel n'est pas le cas, et ces forbans, qui devraient tous être mis en prison, prolifèrent de plus en plus dans notre société permissive qui se laisse berner par leur prétentions bibliques dites chrétiennes. Il devient évident que **le principe de la dîme est basé sur des concepts erronés par rapport à l'église elle-même et par rapport aux ministères**, car ceux-ci ne sauraient exister sans elle. Heureusement beaucoup de gens qui se disent chrétiens refusent de se soumettre à la manipulation de leurs exhortations bibliques qui les convoquent à faire des offrandes au Seigneur, car ils savent très bien que l'argent donné

va pour engraisser le ventre de ces parasites qu'ils nomment des pasteurs, et pour construire des édifices somptueux qui les glorifient davantage comme des idoles sur leurs troupeaux. Tout comme les Hébreux qui venaient de sortir d'Égypte donnèrent leur or à Aaron pour qu'il leur construise une idole, un veau d'or auquel ils firent des sacrifices dans une fête en l'honneur de l'Éternel (Exode 32:1-10), **les crédules donnent leur argent à leurs églises afin d'établir la vache sacrée pastorale qui va les instruire et les diriger dans des voies de perditions**, tout en proclamant l'amour de Christ et la valeur de son sacrifice sur la croix au milieu de cantiques de joie lors de la célébration de leurs cultes. **La comparaison est frappante**, il n'y a aucune différence entre ce qui est arrivé du temps d'Aaron et ce qui arrive aujourd'hui dans le christianisme traditionnel comme évangéliques. Comme a très bien dit l'Ecclésiaste: «**Ce qui a été, c'est ce qui sera; ce qui s'est fait, c'est ce qui se fera, et il n'y a rien de nouveau sous le soleil.**» (Ecclésiaste 1:9). Si auparavant sous l'Ancienne Alliance de l'esclavage de la loi la dîme était un sujet de joie et de bénédiction, elle est maintenant sous la Nouvelle Alliance de la grâce et de la liberté de la foi, une affliction et une malédiction.

La dîme est un concept de l'Ancienne Alliance de la loi, cela est très important à réaliser, on ne pourra jamais le dire assez souvent. Elle était une exigence ou plus précisément une

ordonnance de la loi selon laquelle tous les Hébreux devaient donner 10% de ce qu'ils avaient gagné et avaient cultivé aux Lévites qui s'occupaient de l'administration du tabernacle ou du temple (Lévitique 27:30; Nombres 18:26; Deutéronome 14:24; 2 Chroniques 31:5). Elle était une méthode de taxation pour pourvoir aux besoins des prêtres et Lévites du système sacrificiel.

La Nouvelle Alliance de la grâce n'ordonne nulle part, ni même ne recommande que les Chrétiens se soumettent à un système de dîme juridique car la prêtrise Lévitique a été abolie, elle a été remplacée par la prêtrise universelle de tous les croyants (1 Pierre 2:5). Paul dit plutôt que les disciples devraient mettre de côté une partie de leur revenu pour aider l'Église de Jérusalem qui traversait une période difficile: «Maintenant, à l'égard de la collecte qui se fait pour les saints, faites comme je l'ai ordonné aux Églises de Galatie. Chaque premier *jour* de la semaine, que chacun de vous mette à part chez soi, et rassemble *ce qu'il pourra*, **selon sa prospérité**, afin qu'on n'attende pas que je sois arrivé pour faire les collectes. Et lorsque je serai arrivé, j'enverrai avec des lettres ceux que vous aurez approuvés, pour porter **votre libéralité** à Jérusalem.» (1 Corinthiens 16:1-3).

Le Nouveau Testament n'assigne nulle part un certain pourcentage de revenu à mettre de côté, mais dit seulement qu'il doit être "selon sa prospérité" (v.2), et que cette «libéralité» était

uniquement pour aider les pauvres de l'Église mère à Jérusalem. En d'autres mots cette «collecte» n'était pas pour payer le salaire d'un supposé pasteur, ni pour la construction d'un bâtiment somptueux comme lieux de culte. Le christianisme contrefait avec ses prétendues églises a essentiellement repris le chiffre de 10% de dîme de l'Ancienne Alliance de la loi, et l'a justifié avec toute une gamme de conjectures sophistiquées et appliqué comme **“un minimum recommandé”** pour les chrétiens dans leurs dons. Cependant aucun chrétien réel ne peut être obligé à donner la dîme, autrement il se mettrait de nouveau sous la loi des ordonnances qui ont été abolies par le sacrifice de Christ (Colossiens 2:14) et il serait rejeté de la grâce (Gal. 5:4), car il renierait par ce fait la précieuse liberté qui nous a été acquise par le sang de Christ.

Les chrétiens authentiques doivent donner librement ce qu'ils sont capables, “conformément à leur revenu”, et cela signifie donner parfois plus, et parfois avoir l'intention de donner moins. Tout cela dépend de la capacité du chrétien et des besoins de l'Église qui est le Corps de Christ. Mais attention ici, donner à l'Église ne signifie pas donner à une institution dite chrétienne afin de supporter financièrement des prétendus pasteurs et missionnaires, mais donner directement à d'autres chrétiens qui sont dans le besoin, car il y a énormément de pauvres dans le Corps de Christ duquel nous sommes tous membres. Ils ont la

responsabilité devant Dieu de pourvoir aux besoins des leurs qui souffrent à cause de manques de tous genres et de les soutenir régulièrement, surtout ceux qui parmi eux œuvrent au ministère de la Parole, non comme des prétendus pasteurs ou dirigeants spirituels quelconques, mais librement comme des serviteurs selon la mesure de la foi qu'ils ont reçu pour l'instruction et l'édification des saints. Malheureusement une telle attitude saine et louable n'est plus respectée de nos jours, car tous cherchent à se complaire à eux-mêmes, sauf pour quelques perles rares. **Il ne faut jamais oublié ce principe vital qui est l'essence même du christianisme authentique, à savoir que chaque membre dans le Corps de Christ soutient un autre membre, et que tous les membres du Corps dépendent l'un de l'autre pour le bon fonctionnement de l'ensemble.** On entend souvent dire «qu'il faut se sacrifier pour ses frères, même jusqu'à donner sa vie», mais le moment venu et tous s'esquivent de leurs responsabilités en cherchant à se justifier de toutes sortes de façons, et on ose se demander pourquoi le christianisme est dans un si piètre état. Chaque chrétien devrait diligemment prier et chercher la sagesse auprès de Dieu quant à savoir à qui des leurs il doit donner et combien il devrait donner (Jacques 1:5). Or, «Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie.» (2 Corinthiens 9:7).

Certaines églises enseignent, par subterfuge, d'observer la dîme sous prétexte qu'elle avait été pratiquée avant que la loi soit donnée à Moïse (Lévitique 27:30-32). Par exemple, Abraham avait donné la dîme à Melchisédec (Genèse14:18-20). Mais pour être logique avec ce raisonnement subversif et insensé de la part des escrocs et des réprouvés, on devrait aussi enseigner l'observance de la circoncision qui précède aussi la loi de Moïse, de même que chacun d'eux devrait aussi offrir leur fils premier-né en sacrifice à l'Éternel. S'ils veulent absolument observer les démarches d'Abraham, qu'ils vendent donc leurs autos et s'achètent des chameaux et qu'ils prennent aussi des concubines pour avoir des enfants avec elles, et s'ils ne le peuvent pas qu'ils ferment leur gueule sale et qu'ils retournent dans leur trou noir. Ce fut en effet un principe similaire qui fut enseigné par le Judéo-christianisme du premier siècle qui insistait sur la circoncision de Moïse: «Or, quelques personnes venues de Judée, enseignaient les frères, en disant: Si vous n'êtes circoncis selon l'usage de Moïse, vous ne pouvez être sauvés.» (Actes 15:1), car ce qui est sous-entendu dans la pratique de la dîme est exactement la même chose: «si vous ne payez pas votre dîme, vous ne pouvez être sauvés». **La dîme devient donc la taxe qu'il faut donné sur l'autoroute payante du ciel, et aucun chameau moderne en est exempté, qu'il soit chrétien traditionnel ou évangélique, et s'il ne paye pas on le traite de voleur et on le menace de sanctions avec la Parole de Dieu en citant**

des versets hors contexte. L'observance de la dîme et l'observance de la circoncision sont parallèles et proviennent tous deux de la loi et non de la grâce. Ceux qui observaient la circoncision voulaient se rendre agréable selon la chair de crainte d'être persécuté pour leur foi, de même en est-il de ceux qui observent la dîme de crainte de subir les intimidations et les récriminations pastorales: «Tous ceux qui veulent se rendre agréables, selon la chair, vous contraignent à vous faire circoncire, uniquement afin de n'être pas persécutés pour la croix de Christ.» (Galates 6:12). On pourrait ainsi traduire ce même passage de la façon suivante pour faire une comparaison: «Tous ceux qui veulent se rendre agréables, selon la chair, vous contraignent à payer votre dîme, uniquement afin de n'être pas être intimidé pour la croix de Christ.».

Ouvrez vos yeux et vous allez voir dans une assemblée dite chrétienne combien nombreux sont ceux qui se glorifient de payer leur dîme. Ne cherchent-ils pas à être «agréable selon la chair», d'être bien vu aux yeux des autres, d'être respecté par le pasteur ou la pasteurelle et tous les pasteurisés du milieu; cela est tellement évident que ça crève les yeux. Dire que ces gens ont l'audace de se dire chrétiens, ils seraient les premiers à allumer le bucher de ceux qui s'opposeraient à leurs principes d'intimidations et de subversions. Le principe de la dîme n'était pas réservé uniquement aux Juifs sous l'Ancienne Alliance, c'était

aussi dans les coutumes de l'époque de donner la dîme à la divinité. Les Lydiens, les Phéniciens, les Carthaginois et d'autres peuples de l'antiquité prélevaient aussi des dîmes pour leurs dieux. Pour quel dieu les églises dites chrétiennes prélèvent-ils les dîmes pour si ce n'est Mammon qu'ils ont déifié et devant lequel ils se prosternent dans des adulations passionnées !

L'EXPLOITATION PAR EXCELLENCE

La pratique de la dîme, de donner un dixième de ses gains aux dirigeants d'une église locale quelconque, est le moyen d'exploitation par excellence utilisé par le christianisme contrefait moderne. **Plus précisément, elle peut être désignée comme un principe d'intimidation par lequel une direction parasite vole subtilement l'argent des membres d'une assemblée.**

On l'utilise premièrement pour payer les salaires des Ministres, Pasteurs et Évangélistes, ces paresseux qui ne veulent point travailler honnêtement pour subvenir à leurs propres besoins. Cette administration de parasites maintient un ministère qui s'oppose à l'égalité et la sacrificature spirituel de tous les chrétiens authentiques. **Elle donne à ces prétentieux un style de vie exubérant au-dessus de la majorité de ceux qui les soutiennent.** Nous voyons cette logique diabolique et insensée dans ce que dit C.D. Maire: (Les ouvriers des Églises): *«Les pasteurs, les évangélistes, tous ceux qui consacrent tout leur temps à un ministère doivent vivre (comme si le chrétien normal n'a aucun droit de vivre). C'est un mauvais témoignage s'ils sont mal habillés, mal logés ou mal nourris. Que dirait-on d'un pays dont l'ambassadeur et ses collègues mèneraient une vie misérable? C'est hélas trop souvent le cas des serviteurs de Dieu parce que les chrétiens ne font pas leur devoir. Il est vrai que la pauvreté constitue aussi un témoignage dans ce monde où l'on ne considère que les biens matériels. Mais il n'est pas juste qu'un*

pasteur ou un évangéliste soit plus pauvre que les chrétiens qui le soutiennent. Il ne suffit pas d'assurer le salaire des ouvriers des Églises. Il faut encore leur donner des moyens de travail. Les transports coûtent cher. Bien des évangélistes n'atteignent pas des régions éloignées par manque d'argent! Les moyens d'évangélisation modernes sont très efficaces, mais ils sont aussi très coûteux. Donner une partie de ses biens à l'œuvre de Dieu, c'est plus qu'un devoir; c'est le privilège de placer son argent dans la plus belle des entreprises.»

Vraiment, Mr. C.D. Maire mérite la médaille d'or pour une telle manipulation. C'est en effet par de tels sophismes qu'on lance du sable dans les yeux de ceux qui veulent justifier leur insécurité en se renfermant dans une Institution ecclésiastique. Dans le christianisme contrefait moderne, on voit des gens construire des bâtiments prestigieux qu'il nomme des Églises, et lance des campagnes d'évangélisation grandioses, pendant que plusieurs de leurs membres ont de la difficulté à se nourrir, se vêtir, et se loger convenablement. Même à ceux qui n'ont pas de revenu régulier, qui ont de la misère à joindre les deux bouts dans notre société matérialiste, on leur arrache le dixième de tout ce qu'ils reçoivent, qu'il s'agisse de dons ou d'allocations, plutôt que de renoncer à leurs plans somptueux et pourvoir à leurs besoins afin qu'il n'ait plus d'indigents parmi eux (Actes 2:44,45). Ainsi est-il écrit à quelque part dans un ancien texte: *«l'Évangile place parmi*

les péchés les plus graves, le fait qu'un homme peine l'esprit de son frère. En effet, si tu as vu ton frère, tu as vu ton Seigneur. Que celui qui aime Dieu, aime aussi son frère; qu'il l'aime comme son âme; et qu'il veille sur lui comme la prunelle de son œil.» Il serait mieux que nul ne dise que ses biens lui appartiennent en propre, car je vous dis en vérité que c'est une honte pour le peuple de Dieu d'avoir des indigents parmi lui. Faites donc la distribution à chacun selon les besoins. Partagez l'un avec l'autre et ainsi vous rendrez témoignage du Royaume avec beaucoup de force, et une grande grâce reposera sur vous.

Dans la brochure "La Dîme et les Offrandes", publiée par les Assemblées de la Pentecôte du Canada, nous lisons que la dîme est *«un des principes fondamentaux de la Loi Mosaïque»*, et *«que remettre la dîme vient tout naturellement avec la vie dans le Seigneur.»* On nous dit *«que les enseignements de l'Ancien Testament sur la dîme s'appliquent tout aussi bien aux chrétiens d'aujourd'hui»*; ayant reçu *«l'approbation du Nouveau Testament en tant que méthode approuvée par Dieu pour soutenir le ministère de l'assemblée locale et pour poursuivre l'évangélisation du monde à toutes les époques. Par conséquent, le fait d'obéir à ce principe divinement établi constitue pour l'homme une obligation, un devoir et une dette sans égard à l'époque à laquelle il vit.»* Lorsque demandé: *«Le Christ n'a-t-il pas aboli la loi de la Dîme?»*; ils répondent évidemment: *«Non. La*

venue de Jésus a aboli seulement les lois rituelles et sacrificielles, mais il n'a aboli aucune loi ou principe divin fondamental. Jésus avait été éduqué consciencieusement selon les lois de Moïse, qui enseignaient la remise de la Dîme.» Or une telle chose n'est écrit nul part dans la Parole de Dieu dans laquelle il est dit que **toute la loi a été accomplie en Christ** et cela implique par nécessité tous ses «*principes divins fondamentaux*», car séparé la loi de ses principes serait comme séparé la chaleur du feu ou l'eau de son humidité.

Un «principe» est par sa définition même une loi générale qui régit un ensemble de phénomènes, une connaissance, une règle élémentaire, et c'est exactement cela que fut la loi de Moïse dans toutes ses parties. Il faut croire que les Pentecôtistes n'ont aucune connaissance de la Bible ni d'un Dictionnaire. Mais il est plus évident qu'**ils inventent leur propre définition de la loi pour soutenir leurs fausses doctrines afin d'exploiter les gens qui leur font confiance**. Quelle honte! Contrairement aux subtilités raffinées que nous venons de voir, l'Ancien Testament nous enseigne clairement que la dîmes étaient une offrande, c'est à dire "un sacrifice", qui avaient pour but de maintenir les lois rituelles et sacrificielles de la tribu des Lévites, dont la fonction était d'offrir des sacrifices pour les péchés du peuple d'Israël: «**Vous donc aussi, vous offrirez l'offrande élevée de l'Éternel, de toutes vos dîmes que vous aurez reçues des enfants d'Israël; et**

vous en donnerez, de chacune, l'offrande élevée à l'Éternel, à Aaron, sacrificateur car c'est votre salaire, pour le service auquel vous êtes employés dans le tabernacle d'assignation.» (Nombres 18:28-31). Il existe des centaines d'autres versets à l'appui de celui-ci. Que la dîme faisait partie des lois rituelles et sacrificielles de l'Ancienne Alliance **pour maintenir la continuité des sacrifices pour les péchés** est amplement prouvé par la Parole de Dieu, ce qui fait des Pentecôtistes et de toutes les autres vipères évangéliques, des menteurs, des manipulateurs, et des extorqueurs. Mais il y a plus, car en supportant la dîme, ils supportent automatiquement «la continuité des sacrifices pour les péchés», ce qui veut dire qu'ils renient le sacrifice de Christ sur la croix, et cela pour de l'argent. **Or ceux qui pratiquent le dîme ne sont pas des disciples de Christ, mais de Judas le traître.** L'enseignement de la dîme, surtout lorsqu'il est poussé à l'extrême va souvent de paire avec une attitude méprisante et inflexible vis à vis des membres d'une secte comme nous voyons chez les Évangéliques, les Pentecôtistes, et les Charismatiques. Certains dirigeants prétendent vouloir servir le Royaume de Dieu en usant du pouvoir de l'argent, mais Jésus a dit qu'on ne peut servir Dieu et Mammon (Luc 16:13).

Sous l'évangile de la grâce, il n'y a plus de loi, sauf la loi de la liberté et de l'amour sacrificiel. Personne n'est obligé de donner quoi que ce soit; mais nous sommes demandé à renoncer à nous

même et à partager nos biens avec ceux des frères qui sont en besoin. Nos offrandes deviennent ainsi le signe de notre amour pour Christ que nous offrons avec joie et admiration. L'entre-aide et l'hospitalité sont des effluents admirables de la grâce et de grandes bénédictions pour tous: «**Persévérer dans l'amour fraternel. N'oubliez pas l'hospitalité; car en l'exerçant, quelques-uns ont logé des anges, sans le savoir**" (Hébreux.13:1,2). N'oublions pas, ce que nous avons reçu de Christ gratuitement, nous devons donner aussi gratuitement (Matthieu 10: 8), à savoir **l'Amour, la Foi et la Liberté, dans le partage de la Vérité.**

LES CHRÉTIENS DOIVENT-ILS PAYER LA DÎME?

Henry G. Sheppard a rédigé un article très pertinent sur le sujet de la dîme qui se nomme «*Les chrétiens doivent-ils payer la dîme? qu'en dit la Bible?*», que nous allons présentement regarder: - L'Eglise du Nouveau Testament est-elle soumise à la pratique de la dîme ? Qu'est-ce que la Bible enseigne réellement à ce sujet ? Que dit Dieu ? Sur les plans matériel ou financier, nous ne pouvons rien donner à Dieu. C'est Lui qui a créé l'univers et qui le soutient. Il possède déjà toutes choses. Même votre vie, et chaque battement de votre cœur, sont des dons de Dieu. "A l'Eternel la terre et ce qu'elle renferme, le monde et ceux qui l'habitent !" (Psaume 24:1); "Écoute, mon peuple ! et je parlerai; Israël ! et je t'avertirai. Je suis Dieu, ton Dieu. Ce n'est pas pour tes sacrifices que je te fais des reproches; tes holocaustes sont constamment devant moi. Je ne prendrai pas de taureau dans ta maison, ni de bouc dans tes bergeries. Car tous les animaux des forêts sont à moi, toutes les bêtes des montagnes par milliers; je connais tous les oiseaux des montagnes, et tout ce qui se meut dans les champs m'appartient. Si j'avais faim, je ne te le dirais pas, car le monde est à moi et tout ce qu'il renferme" (Psaume 50:7-12); "L'argent est à moi, et l'or est à moi, dit l'Eternel des armées" (Aggée 2:8); "Qui lui a donné le premier, pour qu'il ait à recevoir en retour ?" (Romains 11:35). Cette question est purement rhétorique, et ne nécessite aucune réponse, car la réponse est évidente ! **Vous ne pouvez rien donner à Dieu, en**

croyant qu'Il finira par vous devoir quelque chose ! Il est vrai qu'il existe une loi spirituelle selon laquelle nous récolterons ce que nous aurons semé, et que nos œuvres bonnes seront récompensées. Mais, contrairement à tous ceux qui enseignent la prospérité, vous ne pourrez jamais agir de manière à mettre Dieu en position de débiteur à votre égard ! C'est Dieu qui a créé l'univers. Il le soutient par la Parole de Sa puissance. Il n'a aucun besoin de votre argent. C'est VOUS que Dieu désire. Et Il veut que vous veniez à Lui *lorsqu'il vous appelle* avec une juste motivation et une juste attitude. Quels sont les passages favoris des partisans de la dîme ? Ceux qui enseignent la dîme s'efforcent de prouver par la Bible que Dieu a toujours exigé la dîme, bien avant qu'Il donne la Loi à Moïse. Nous allons donc étudier les passages bibliques favoris des partisans de la dîme.

Genèse 14:18-20: "Melchisédec, roi de Salem, fit apporter du pain et du vin: il était sacrificateur du Dieu Très-Haut. Il bénit Abram, et dit: Béni soit Abram par le Dieu Très-Haut, maître du ciel et de la terre ! Béni soit le Dieu Très-Haut, qui a livré tes ennemis entre tes mains ! Et Abram lui donna la dîme de tout". "Voyez-vous", disent-ils, *"la dîme était déjà une pratique bien établie du temps d'Abraham !"* Mais il suffit de lire le contexte de tout ce chapitre pour voir qu'il n'en était rien. La première des choses que vous remarquerez, c'est que le "tout" dont Abraham a donné la dîme ne lui appartenait même pas ! C'étaient des biens

qui appartenait aux gens qui étaient avec Abram, en particulier à Lot, neveu d'Abram, qui avait été capturé par plusieurs rois. Abram et un groupe de ses serviteurs allèrent livrer le combat à ces armées puissantes, et remportèrent la victoire, contre toute attente humaine. Melchisédec reconnut que c'était Dieu qui avait accordé à Abram une telle victoire miraculeuse (verset 20). Remarquez ce que déclare Abram aux versets 22 à 24. Il ne possédait aucun des biens qu'il ramena du combat. Bien qu'il ait possédé le droit d'avoir sa part du butin, il refusa d'exercer ce droit, et il dit au roi de Sodome: "Je ne prendrai rien de tout ce qui est à toi, pas même un fil, ni un cordon de soulier, afin que tu ne dises pas: J'ai enrichi Abram. Rien pour moi !" (verset 23). Mais Abram donna à Melchisédec la dîme (10 pour 100) de tous les biens qui appartenait à d'autres que lui, comme signe de reconnaissance envers Dieu, de la part de tous ceux qui avaient été miraculeusement secourus et délivrés de l'esclavage. **Cet événement ne s'est produit qu'une seule fois. On ne peut s'en servir pour en faire une doctrine.** Il n'a donc rien à voir avec l'enseignement donné à l'Église aujourd'hui, selon lequel vous devez donner dix pour cent de tous vos revenus bruts à vos responsables spirituels ! Si ces responsables insistent pour que vous suiviez l'exemple d'Abram dans Genèse 14, allez donc chez eux, prenez 10 pour cent de tout ce qui leur appartient, et donnez-le à l'œuvre du Seigneur quelque part !

Genèse 28:20-22: "Jacob fit un vœu, en disant: Si Dieu est avec moi et me garde pendant ce voyage que je fais, s'il me donne du pain à manger et des habits pour me vêtir, et si je retourne en paix à la maison de mon père, alors l'Eternel sera mon Dieu; cette pierre, que j'ai dressée pour monument, sera la maison de Dieu ; et je te donnerai la dîme de tout ce que tu me donneras". *"Voyez-vous", disent les partisans de la dîme, "la dîme était donc une pratique obligatoire, dès l'époque de Jacob, bien avant que la Loi soit donnée à Moïse !"*

Mais lisez exactement ce que Jacob dit dans ce passage ! Il fit un vœu, une promesse. (La Bible ne dit d'ailleurs pas clairement s'il a bien tenu sa promesse). Il s'agissait d'une promesse conditionnelle. Jacob fixa à Dieu cinq conditions: 1- Si Dieu est avec moi. 2- S'Il me garde pendant le voyage que je fais. 3- S'Il me donne du pain à manger. 4- S'Il me donne des habits pour me vêtir. 5- Si je retourne en paix à la maison de mon père. ALORS, et seulement alors, il s'engagea à donner à Dieu 10 pour 100 de tout ce que Dieu lui donnerait ! Si c'est cela donner la dîme, alors sentez-vous libre de faire une liste de tout ce que vous désirez obtenir de Dieu et, une fois que vous aurez tout reçu (pour Jacob, c'était vingt ans après avoir fait son vœu), commencez à payer à Dieu ce que vous Lui devez (une fois tous les vingt ans !)

Quel était le but de la dîme dans l'Ancien Testament, sous la Loi ?

Dans l'Ancien Testament, sous la Loi de Moïse, il y avait quatre dîmes différentes:

1. Le peuple devait payer une dîme générale au bénéfice des Lévites: "Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service de la tente d'assignation" (Nombres 18:21). Toutes les tribus d'Israël, à l'exception des Lévites, eurent une possession géographique qu'ils reçurent comme leur "héritage". Mais les Lévites devaient accomplir une tâche particulière au sein de la nation. Ils devaient s'occuper du service dans la tente d'assignation. En compensation de ce service, ils devaient percevoir un "impôt sur le revenu" de 10% des revenus de tous les Israélites. Ces Lévites devaient en outre remplir les fonctions actuelles d'inspecteurs sanitaires, d'officiers de police, de magistrats, et d'enseignants. Pour employer un langage moderne, les Lévites constituaient les "agents de la Fonction Publique". Leurs besoins étaient couverts par la perception de cette taxe de 10% sur les revenus de toute la nation.

2. Les Lévites devaient payer la "dîme de la dîme", au bénéfice des sacrificateurs: "L'Eternel parla à Moïse, et dit: Tu parleras aux Lévites, et tu leur diras: Lorsque vous recevrez des enfants d'Israël la dîme que je vous donne de leur part comme votre possession, vous en prélèverez une offrande pour l'Eternel, une

dîme de la dîme; et votre offrande vous sera comptée comme le blé qu'on prélève de l'aire et comme le moût qu'on prélève de la cuve. C'est ainsi que vous prélèverez une offrande pour l'Eternel sur toutes les dîmes que vous recevrez des enfants d'Israël, et vous donnerez au sacrificateur Aaron l'offrande que vous en aurez prélevée pour l'Eternel. Sur tous les dons qui vous seront faits, vous prélèverez toutes les offrandes pour l'Eternel; sur tout ce qu'il y aura de meilleur, vous prélèverez la portion consacrée. Tu leur diras: Quand vous en aurez prélevé le meilleur, la dîme sera comptée aux Lévites comme le revenu de l'aire et comme le revenu de la cuve. Vous la mangerez en un lieu quelconque, vous et votre maison; car c'est votre salaire pour le service que vous faites dans la tente d'assignation" (Nombres 18:25-31). Tous les sacrificateurs étaient des Lévites, mais tous les Lévites n'étaient pas des sacrificateurs. Les sacrificateurs descendaient d'Aaron, et ils exerçaient des responsabilités particulières dans le service de la tente d'assignation, puis du Temple. Cette seconde dîme offrait une garantie financière aux sacrificateurs, et assurait donc le bon fonctionnement du service du Temple.

3. Tous les Israélites devaient conserver une dîme de toute leur production, en prévision de leurs pèlerinages annuels à Jérusalem: "Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. Et tu mangeras devant l'Eternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira pour y faire résider son nom, la dîme de ton blé, de ton moût et

de ton huile, et les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, afin que tu apprennes à craindre toujours l'Eternel, ton Dieu. Peut-être lorsque l'Eternel, ton Dieu, t'aura béni, le chemin sera-t-il trop long pour que tu puisses transporter ta dîme, à cause de ton éloignement du lieu qu'aura choisi l'Eternel, ton Dieu, pour y faire résider son nom. Alors, tu échangeras ta dîme contre de l'argent, tu serreras cet argent dans ta main, et tu iras au lieu que l'Eternel, ton Dieu, aura choisi. Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, **du vin et des liqueurs fortes, tout ce qui te fera plaisir**, tu mangeras devant l'Eternel, ton Dieu, et tu te réjouiras, toi et ta famille" (Deut. 14 :22-26). Tout le peuple devait s'assembler trois fois par an à Jérusalem, l'endroit choisi par le Seigneur, à l'occasion des principales fêtes. Ces fêtes devaient être l'occasion de se réjouir ensemble. Et Dieu avait prévu que tous puissent disposer de ressources suffisantes pour leur permettre de se réjouir pleinement. C'est pour cela que tous devaient mettre de côté 10% de leurs productions agricoles annuelles. (NDE: La dîme n'était jamais payée en argent, mais toujours en nature). Notez ce que dit le verset 27 suivant: "**Tu ne délaisseras point le Lévite qui sera dans tes portes, car il n'a ni part ni héritage avec toi**". Ce verset fait référence à la première dîme, qui devait être donnée aux Lévites. En d'autres termes, cette troisième dîme, destinée à être consommée au cours des fêtes annuelles, ne devait pas être confondue avec la dîme spécifique destinée aux Lévites. *Il est à*

remarquer aussi que «le vin et les liqueurs fortes» furent utilisé dans ces fêtes avec la pleine approbation de Dieu qui les recommande lui-même. Ceci va fortement à l'encontre de ce que plusieurs églises enseignent que le chrétien ne doit pas boire de l'alcool.

4. Il fallait payer une dîme spéciale à l'intention des pauvres, des orphelins et des veuves: "Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. Alors viendront le Lévite, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains" (Deutéronome 14:28-29). Cette dîme était destinée aux pauvres, aux veuves et aux orphelins. Aujourd'hui, dans nos pays modernes, on appellerait cela la "Sécurité Sociale" ! Cette dîme devait être payée tous les trois ans. Elle concernait donc le tiers d'une dîme annuelle. Toutes ces dîmes n'étaient pas des offrandes volontaires. Il s'agissait de véritables taxes. Le total de toutes ces dîmes payées par les Israélites représentait donc 23,3 % de leurs revenus annuels totaux. C'est un chiffre comparable à celui des impôts sur les revenus payés par les citoyens d'un État moderne.

Apportez à la maison du trésor...

"Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Eternel des armées. Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieus, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance" (Malachie 3:10). **C'est le verset favori de tous ceux qui enseignent la dîme ! C'est sur ce verset que repose l'essentiel de leur doctrine !** Mais si nous étudions ce verset de plus près, nous découvrirons quelque chose de très intéressant. Rappelez-vous qu'il existait quatre dîmes en Israël, dans l'Ancien Testament, sous la Loi. De quelle dîme s'agit-il donc dans le passage de Malachie ? "Le sacrificateur, fils d'Aaron, sera avec les Lévites quand ils lèveront la dîme; et les Lévites apporteront la dîme de la dîme à la maison de notre Dieu, dans les chambres de la maison du trésor" (Néhémie 10 :38). Il s'agit du même mot hébreu dans les deux passages: "outsair". Le passage de Malachie concerne donc la dîme que devaient payer les Lévites, et non les dîmes dues par le peuple ! Malachie ne fustige donc pas le peuple en général, mais **il reprend sévèrement les Lévites, qui ne payaient pas la dîme de la dîme !** Ainsi, quand vos enseignants modernes utilisent ce verset pour vous faire payer la dîme, ils ne se rendent pas compte qu'ils utilisent un passage qui devrait plutôt les concerner eux-mêmes. Mais la plupart d'entre eux sont trop ignorants pour reconnaître cette simple vérité !

Sous une malédiction...

Si vous voulez comprendre le Livre de Malachie, lisez Malachie 4:4: "Souvenez-vous de la loi de Moïse, mon serviteur, auquel j'ai prescrit en Horeb, pour tout Israël, des préceptes et des ordonnances". C'est le thème central de tout le Livre de Malachie. Mais nous ne vivons plus sous la Loi de Moïse. Nous vivons sous la grâce qu'est venu nous offrir Jésus-Christ. **Si vous décidez de vous soumettre ne serait-ce qu'à une seule des dispositions de la Loi de Moïse, vous allez avoir un problème sérieux !** "Car tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la loi sont sous la malédiction; car il est écrit: Maudit est quiconque n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique" (Galates 3:10). Si vous décidez de vous attacher aux œuvres de la Loi, **vous vous placez sous une malédiction**, pour la simple raison que vous ne pourrez pas observer la Loi de Moïse. Si vous le vouliez, vous seriez alors dans la chair, et votre chair ne peut observer la Loi ! Le but de la Loi était d'agir comme un tuteur, comme un précepteur, "un pédagogue pour nous conduire à Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi" (Galates 3 :24).

Le premier "concile" de l'Église:

Il existait dans l'Église primitive certaines personnes qui voulaient forcer les païens qui se convertissaient à Christ à observer la Loi. Il s'ensuivit une controverse, qui aboutit rapidement à la réunion

du premier "concile" de l'Église: "Quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères, en disant: Si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. Paul et Barnabas eurent avec eux un débat et une vive discussion; et les frères décidèrent que Paul et Barnabas, et quelques-uns des leurs, monteraient à Jérusalem vers les apôtres et les anciens, pour traiter cette question... Arrivés à Jérusalem, ils furent reçus par l'Église, les apôtres et les anciens, et ils racontèrent tout ce que Dieu avait fait avec eux. Alors quelques-uns du parti des pharisiens, qui avaient cru, se levèrent, en disant qu'il fallait circoncire les païens et exiger l'observation de la loi de Moïse... Lorsqu'ils eurent cessé de parler, Jacques prit la parole, et dit: Hommes frères, écoutez-moi !... C'est pourquoi je suis d'avis qu'on ne crée pas des difficultés à ceux des païens qui se convertissent à Dieu, mais qu'on leur écrive de s'abstenir des souillures des idoles, de l'impudicité, des animaux étouffés et du sang". (Actes 15:1-2, 4-5, 13, 19-20). Ce concile devait clairement répondre à la question posée au verset 5: *"Est-ce que des Chrétiens ont l'obligation d'observer la Loi de Moïse, qui inclut, bien entendu, le paiement des dîmes ?"* Quelle a été la réponse du concile ? Les païens qui se convertissaient à Jésus-Christ devaient simplement *"s'abstenir des souillures des idoles, de l'impudicité, des animaux étouffés et du sang"*. **Est-ce que la dîme est comprise dans cette liste ? Absolument pas !** Ainsi, le premier concile de l'Église primitive a décidé clairement que les

Chrétiens n'étaient pas soumis à l'obligation de payer les dîmes, **ni à aucune autre ordonnance de la loi comme les Baptêmes de purification et l'observance du repas de la Pâque** (Colossiens 2:14).

Jésus a-t-Il enseigné la dîme ?

"Mais malheur à vous, pharisiens ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de la rue, et de toutes les herbes, et que vous négligez la justice et l'amour de Dieu: c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans omettre les autres choses" (Luc 11 :42). Quand Jésus dit aux Pharisiens: "C'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans omettre les autres choses", est-ce que cela signifie que les Chrétiens doivent payer la dîme ? Regardez bien les paroles de Jésus dans leur contexte. A qui Jésus s'adressait-Il ? Aux Pharisiens. Qu'est-ce que les Pharisiens avaient de particulier ? Les Pharisiens se considéraient eux-mêmes comme "consacrés à la Loi". C'est ce que signifie le mot "Pharisien". Paul était un Pharisien. Il dit, à propos de lui-même, qu'il était "irréprochable, à l'égard de la justice de la loi" (Philippiens 3 :6). Jésus s'adressait donc à un groupe d'hommes qui se vantaient d'observer parfaitement la Loi. Le Seigneur leur dit qu'ils devaient continuer à faire cela, mais sans négliger la justice et l'amour de Dieu. Jésus ne parlait donc pas à ses disciples. Il ne leur a jamais imposé la dîme. Nous ne sommes plus sous la Loi. Nous sommes sous la grâce.

Lequel des deux a-t-il été justifié ?

Jésus nous a aussi parlé de deux hommes. L'un d'eux payait la dîme, et l'autre ne la payait pas: "Deux hommes montèrent au temple pour prier; l'un était pharisien, et l'autre publicain. Le pharisien, debout, priait ainsi en lui-même: Ö Dieu, je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultères, ou même comme ce publicain; je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tous mes revenus. Le publicain, se tenant à distance, n'osait même pas lever les yeux au ciel; mais il se frappait la poitrine, en disant: Ö Dieu, sois apaisé envers moi, qui suis un pécheur. Je vous le dis, celui-ci descendit dans sa maison justifié, plutôt que l'autre. Car quiconque s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé" (Luc 18:10-14). **Qui donc fut justifié devant le Seigneur, celui qui payait la dîme, ou celui qui ne la payait pas ?**

Les dîmes sont "corban".

"Il leur dit encore: Vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition. Car Moïse a dit: Honore ton père et ta mère; et: Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. Mais vous, vous dites: Si un homme dit à son père ou à sa mère: Ce dont j'aurais pu t'assister est corban, c'est-à-dire, une offrande à Dieu, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, annulant ainsi la parole de Dieu par

vosre tradition, que vous avez établie. Et vous faites beaucoup d'autres choses semblables" (Marc 7 :9-13). Si votre argent peut servir à satisfaire les besoins de votre famille, mais que vous l'utilisez pour le donner à votre église en tant que "dîme", vous faites exactement ce que faisaient ces Pharisiens que reprend Jésus ! Vous dites que votre argent est "corban" ! En faisant cela, vous annulez donc la Parole de Dieu par votre tradition, comme Jésus le disait aux Pharisiens.

Que dit le Nouveau Testament en ce qui concerne l'argent et les dons ?

"Rendez à tous ce qui leur est dû: l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur" (Romains 13:7). Ce passage se rapporte aux impôts qui étaient prélevés pour la maintenance du temple à Jérusalem et que tous juifs devaient payer, dans quelque nation qu'ils se trouvaient. Sur le plan des impôts que nous devons payer à l'État, nous devons toujours contribuer à financer la Sécurité Sociale et la Fonction Publique ! Nous n'avons pas le choix, nous devons payer des impôts aux escrocs qui nous dirigent et nous extorquent. Mais, en ce qui concerne nos dons, nous devons reconnaître que nous appartenons entièrement au Seigneur, avec tout ce que nous possédons. Quand nous nous présentons devant Lui, nous ne devons jamais oublier cette vérité ! "Je vous exhorte donc, frères,

par les compassions de Dieu, à offrir vos corps comme un sacrifice vivant, saint, agréable à Dieu, ce qui sera de votre part un culte raisonnable" (Romains 12 :1); "Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les églises de la Macédoine. Au milieu de beaucoup de tribulations qui les ont éprouvées, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de leur part. Ils ont, je l'atteste, donné volontairement selon leurs moyens, et même au delà de leurs moyens, nous demandant avec de grandes instances la grâce de prendre part à l'assistance destinée aux saints. Et non seulement ils ont contribué comme nous l'espérions, mais ils se sont d'abord donnés eux-mêmes au Seigneur, puis à nous, par la volonté de Dieu" (2 Corinthiens 8:1-5). Tout ce que nous donnons découle donc de la qualité de notre relation avec le Seigneur. Tout dépend de notre motivation: "Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle" (Jean 3 :16). La plupart des Chrétiens ne pensent pas à appliquer ce verset dans un contexte de dons financiers. Mais nous devons toujours donner en nous inspirant de la manière dont Dieu donne. Notez de quelle manière Dieu donne: Sa motivation est l'amour, c'est à dire «le renoncement». En donnant Son Fils, le Père S'est donné Lui-même. Dieu a donné pour répondre à notre besoin, pas à notre cupidité: "afin que quiconque croie ne périsse point". En réponse à un besoin. Nous

devons donner en réponse à un besoin, **pas pour répondre à la cupidité de ceux qui nous font des appels d'argent !**

Aujourd'hui, les Chrétiens font l'objet d'incessantes demandes. Les professionnels de la religion qui les dirigent leur demandent sans cesse de leur donner des sommes toujours plus grandes, pour qu'ils puissent se payer des propriétés luxueuses, acheter les derniers modèles de voitures, voyager dans le monde entier, et se bâtir d'immenses empires financiers contrôlés par leur famille, tout cela, bien entendu, "pour la gloire de Dieu" ! Tous ces bâtisseurs d'empires ont bien soin de demander aux Chrétiens de verser la dîme à leur ministère, en les menaçant des pires châtiments de Dieu s'ils ne s'exécutent pas ! La Bible ne nous demande absolument pas d'encourager la cupidité de tels hommes. Elle nous demande plutôt de secourir les besoins véritables: "Car il n'y avait parmi eux aucun indigent: tous ceux qui possédaient des champs ou des maisons les vendaient, apportaient le prix de ce qu'ils avaient vendu, et le déposaient aux pieds des apôtres; et l'on faisait des distributions à chacun selon qu'il en avait besoin" (Actes 4 :34-35); "En ce temps-là, des prophètes descendirent de Jérusalem à Antioche. L'un d'eux, nommé Agabus, se leva, et annonça par l'Esprit qu'il y aurait une grande famine sur toute la terre. Elle arriva, en effet, sous Claude. Les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée. Ils le

firent parvenir aux anciens par les mains de Barnabas et de Saul" (Actes 4 :27-30). Remarquez que les véritables prophètes prédisent la famine ! Aujourd'hui, **les faux prophètes modernes, dans beaucoup d'églises pentecôtistes ou charismatiques, prédisent toujours la "prospérité" et le "réveil" !** Ils poussent ainsi les assistants dans des enthousiasmes délirants, avant de les soulager d'énormes offrandes, sous prétexte de "soutenir leur ministère" ! A l'époque des Actes, les Chrétiens subvenaient à des besoins véritables.

Donner secrètement, et humblement:

"Gardez-vous de pratiquer votre justice devant les hommes, pour en être vus; autrement, vous n'aurez point de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux. Lors donc que tu fais l'aumône, ne sonne pas de la trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin d'être glorifiés par les hommes. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense. Mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite, afin que ton aumône se fasse en secret; et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra" (Matthieu 6 :1-4). Le Seigneur nous demande de donner secrètement, et humblement. **Selon nos moyens:** "La bonne volonté, quand elle existe, est agréable en raison de ce qu'elle peut avoir à sa disposition, et non de ce qu'elle n'a pas" (2 Corinthiens 8:12). Si vous disposez de 10 dollars, et que vous

devez 10 dollars à quelqu'un, et si, au lieu de payer votre dette, vous donnez votre argent à une organisation religieuse, Dieu n'acceptera pas votre offrande. Il ne la considèrera pas comme "acceptable". **Ne donnez que ce dont vous disposez réellement.** Et ne vous laissez pas avoir par tous ceux qui vous manipulent par leurs boniments, comme c'est le cas dans beaucoup d'églises pentecôtistes ou charismatiques, quand on vous demande de "donner par la foi, en croyant que Dieu va multiplier par cent votre don" ! La Bible dit clairement que le Seigneur considère de tels dons comme inacceptables ! **Avec joie:** "Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie. Et Dieu peut vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, possédant toujours en toutes choses de quoi satisfaire à tous vos besoins, vous ayez encore en abondance pour toute bonne œuvre, selon qu'il est écrit : Il a fait des largesses, il a donné aux indigents; Sa justice subsiste à jamais. Celui qui fournit de la semence au semeur, et du pain pour sa nourriture, vous fournira et vous multipliera la semence, et il augmentera les fruits de votre justice. Vous serez de la sorte enrichis à tous égards pour toute espèce de libéralités qui, par notre moyen, feront offrir à Dieu des actions de grâces. Car le secours de cette assistance non seulement pourvoit aux besoins des saints, mais il est encore une source abondante de nombreuses actions de grâces envers Dieu" (2 Corinthiens 9 :7-12). Voici ce que la Bible nous demande

de faire ici: Ne donnez que si vous êtes réellement heureux de donner ! Elle ne nous demande pas de donner plus que nous pouvons nous le permettre, en nous forçant à être joyeux de le faire ! L'expression qui résume le mieux ce que le Nouveau Testament nous demande de faire, quand nous donnons, est celle-ci: "Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur". Dieu veut que vous donniez ce que vous voulez donner, et ce que vous donnez sans contrainte, avec joie. **Si vous ne pouvez pas donner avec joie, ne donnez rien !** Dieu ne vous le demande pas, et Il n'acceptera pas un tel don ! **Une offrande faite de bon cœur:** "Parle aux enfants d'Israël. Qu'ils m'apportent une offrande; vous la recevrez pour moi de tout homme qui la fera de bon cœur" (Exode 25:2). Cette offrande était destinée à la construction du tabernacle. Ce tabernacle était la chose la plus importante de tout l'Ancien Testament. Dieu ne voulait accepter que les contributions de ceux qui étaient réellement heureux de les faire. Dans le Nouveau Testament, rien n'a changé à cet égard.

La dîme, ou la "malédiction des rois".

"Il dit: Voici quel sera le droit du roi qui régnera sur vous. Il prendra vos fils, et il les mettra sur ses chars et parmi ses cavaliers, afin qu'ils courent devant son char; il s'en fera des chefs de mille et des chefs de cinquante, et il les emploiera à labourer ses terres, à récolter ses moissons, à fabriquer ses

armes de guerre et l'attirail de ses chars. Il prendra vos filles, pour en faire des parfumeuses, des cuisinières et des boulangères. Il prendra la meilleure partie de vos champs, de vos vignes et de vos oliviers, et la donnera à ses serviteurs. Il prendra la dîme du produit de vos semences et de vos vignes, et la donnera à ses serviteurs. Il prendra vos serviteurs et vos servantes, vos meilleurs bœufs et vos ânes, et s'en servira pour ses travaux. Il prendra la dîme de vos troupeaux, et vous-mêmes serez ses esclaves. Et alors vous crierez contre votre roi que vous vous serez choisi, mais l'Eternel ne vous exaucera point" (1 Samuel 8:11-18). Quand vous vous mettez vous-même sous la coupe de l'autorité spirituelle d'un homme, quel que soit son titre, qu'il soit Roi, "Führer", Pasteur ou Président d'une dénomination chrétienne, au lieu de vous soumettre à Dieu seul, vous finirez par: Lui payer vos dîmes. Être pratiquement son esclave, et l'esclave de sa famille et de son organisation. Vous éloignez de Dieu, qui n'écouterà pas vos prières. Si Dieu finit par ne plus vous écouter, c'est parce que vous aurez placé votre foi dans un homme. Car s'Il exauçait vos prières, Il ne ferait que renforcer la confiance que vous placez dans la chair ! Qu'est-ce que la Bible enseigne réellement sur la dîme ? En ce qui concerne l'Église, la Bible n'enseigne rien sur la dîme ! **Ce sont des profiteurs spirituels qui enseignent fréquemment la dîme, car c'est une méthode qui leur permet de "tondre" facilement les brebis. Ne vous laissez plus séduire !**

LA DÎME EST-ELLE UNE DOCTRINE BIBLIQUE?

La doctrine de la dîme est largement répandue dans de nombreuses dénominations. Certains semblent même l'avoir remis "au goût du jour" un peu comme un premier pas à faire pour voir se développer un grand Réveil spirituel. Il existe malheureusement très peu d'enseignement (pour ne pas dire aucun à ma connaissance) qui respectent l'intégralité du texte Biblique et prennent en considération les besoins réels de chaque croyant et de leur dirigeant. Il s'agit aussi de faire la lumière sur l'aspect spirituel de la doctrine enseignée en tant que moyen par lequel Dieu bénit les croyants par un principe de réciprocité.

La pratique de la dîme telle qu'elle est enseignée dans les églises est une habitude consistante à donner un dixième de tout son revenu (brut) (c'est à dire de tout ce que l'on gagne chaque mois avant toute autre dépense) au cours d'une réunion de culte. Deux points importants sont à envisager. Dans ces églises la dîme n'est pas seulement un moyen de donner mais aussi de recevoir; la dîme étant considérée comme l'assurance que Dieu répandra sur nous en retour la bénédiction de cet "acte de foi". Dans certaines églises toute personne qui ne donne pas la dîme ou qui la donne à moitié est considérée comme volant Dieu. Au départ il y a deux questions. Il faut d'abord considérer l'Ancien Testament. Qu'est-ce au juste que la dîme et l'enseignement de la dîme est-il vraiment basé sur la Parole ? Ensuite, par rapport à cet

enseignement de l'Ancien Testament, que nous dit le Nouveau, c'est-à-dire quelles sont les implications pour nous sous la grâce?

La dîme dans l'Ancien Testament:

Il est évident que dans la Loi, la dîme a été établie pour soutenir les Lévites, c'est-à-dire pour leurs salaires. Nombres 18:21 est bien clair sur ce point: "Je donne comme possession aux fils de Lévi toute dîme en Israël, pour le service qu'ils font, le service dans la tente d'assignation." (voir aussi Nombres 18: 9-15) Par contre, nous voyons que c'était là leur seule source de revenus car ils n'avaient pas de droit à la propriété des terres de culture en Israël (Nombres 18:24). Bien que Nombres 18:21 que nous venons de voir indique assez catégoriquement que toutes les dîmes devaient aller aux Lévites, ceci est complété par Deutéronome 12:17-19 qui précise que chaque Israélite pouvait participer directement avec le Lévite à sa consommation: "Tu ne pourras pas manger dans tes portes la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile, ni les premiers-nés de ton gros et de ton menu bétail, ni aucune de tes offrandes en accomplissement d'un vœu, ni tes offrandes volontaires, ni tes prémices. Mais c'est devant l'Éternel, ton Dieu, que tu les mangeras, dans le lieu que l'Éternel, ton Dieu, choisira, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite qui sera dans tes portes; et c'est devant l'Éternel que tu feras servir à ta joie tous les biens que tu posséderas. Aussi longtemps que tu vivras dans ton pays, garde-

toi de délaisser le Lévite." (voir aussi Deutéronome 14:22-27; 26:1-4, 11). Première constatation donc d'après ce verset, le croyant doit participer devant l'Éternel à la "consommation" de la part qu'il a mise de côté et cela lui procure de la joie. Mais on peut faire la remarque suivante en affirmant que notre situation présente n'est pas tellement en contradiction avec ce verset car *"Le pasteur n'a que son salaire venant de la dîme des croyants; aussi lorsque le croyant paie sa dîme il bénéficie de tous les services de l'église; que ce soit la prédication, la salle, les chaises.... Le croyant participe avec le pasteur à la consommation de la dîme."* En ce sens on pourrait être tenté de dire que le croyant ordinaire participe alors à la consommation de la dîme tout autant que le pasteur. Mais ce cas ne peut être pris en considération que dans le cas où les chrétiens se soumettent à cette structure subversive qu'ils appellent "église locale", c'est à dire la plupart du temps une association culturelle bibliquement illégitime avec une salle, des chaises, l'électricité, des besoins divers etc...

Un autre fait mal connu concernant la dîme, telle qu'établie par la loi de Moïse, c'est que tous les trois ans la dîme était partagée entre quatre groupes d'individus soient: le Lévite, l'étranger, l'orphelin et la veuve. (Deutéronome 14:28-29) **"Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras dans tes portes. Alors viendra le Lévite,**

qui n'a ni part, ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront afin que l'Éternel, ton Dieu, te bénisse dans tous tes travaux que tu entreprendras de tes mains." **A-t-on déjà vu quelque chose de semblable dans une église ?** En dépit de tous leurs "efforts", ils sont bien loin (à ce que je sais) de consacrer 75% des dîmes tous les 3 ans aux étrangers, orphelins et veuves. Peut-être bien, on aura soin de souligner que les assemblées n'ont plus à s'occuper de telles choses puisque les divers paliers de gouvernement s'en chargent bien maintenant. Si c'est vraiment le cas, et que l'on se fie au gouvernement pour la décharge de ces tâches alors il faut admettre que tous les trois ans la dîme soit réduite à 2.5% (et non 10%) car c'est la part qui reste au Lévite. C'est dire que la dîme, cette année là, est divisée en 4 parts égales. Les autres 3/4 du 10% étant destinés aux étrangers, orphelins et veuves. Une autre manière d'administrer cette baisse tri-annuelle de la dîme serait de la répartir sur les trois ans ainsi au lieu de recueillir 10% pendant 2 ans et 2.5% la troisième année l'on recueillerait 7.5% à toutes les années !!! Et ce n'est pas tout, en Deutéronome 26:12,13 on répète: "Lorsque tu auras achevé de lever toute la dîme de tes produits, la troisième année, l'année de la dîme, tu la donneras au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve; ils mangeront et se rassasieront, dans tes portes. Tu diras devant l'Éternel, ton Dieu: J'ai ôté de ma maison ce qui est consacré, et je l'ai donné au

Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, selon tous les ordres que tu m'as prescrits; je n'ai transgressé ni oublié aucun de tes commandements." En Deutéronome 16:10-12 on voit encore que la répartition en quatre parts (au Lévite, étranger, orphelin et veuve) est respectée pour l'offrande faite au moment de la fête des semaines (à toutes les années) et c'est vrai aussi pour l'offrande faite au moment de la fête (annuelle) des tabernacles (voir Deutéronome 16:14-15).

La Parole de Dieu semble donc attacher une grande importance à ce que l'argent puisse aller à ceux d'entre nous qui en manquions le plus. D'autres interprètent (Deutéronome 14:28-29; 26:12-13) comme s'il y avait trois dîmes différentes. Une pour le Temple et les Lévites, une pour le roi (1 Samuel 8:15,17) et la dernière pour les pauvres... C'est dire que tous les 3 ans on ne demandait plus 10% (ou 20%) mais 30% de revenus bruts ! Mais dans les églises on a eu hâte d'attribuer la première dîme aux Lévites (Proverbes 22:3). **Que les orphelins et les veuves se débrouillent.** Ce dont il est question en Deutéronome 14:28-29 est au dire des enseignements d'églises une dîme "spéciale" prélevée en plus de la dîme ordinaire. Ce n'est pas vrai du tout. Rien n'indique dans le texte qu'il s'agit d'une dîme supplémentaire. Le texte dit simplement "tu sortiras toute la dîme de tes produits..." Si on veut réellement se conformer à l'enseignement de l'Ancien

Testament sur la dîme, les exigences de celui-ci me semblent tout de même claires, ou bien on fait une plus grande part aux pauvres, démunis, etc. dans le budget d'une prétendue église, ou bien on consent à couper la dîme à 7.5% annuellement. Si l'on insiste absolument à parler de dîme qu'au moins ça soit la vraie dîme, celle établie dans l'Ancien Testament et non pas une dîme arrangée pour répondre aux besoins de nos circonstances financières.

La dîme dans le Nouveau Testament:

Portons notre attention maintenant sur l'idée que le "principe" de la dîme est supporté par le Nouveau Testament. Qu'en est-il? Tout d'abord, dans le Nouveau Testament on n'en parle pratiquement pas. Dans une Concordance, nous voyons que la dîme n'est mentionnée que 9 fois dans le Nouveau Testament contre 33 dans l'Ancien Testament. Évidemment, les chiffres ne veulent pas dire grand chose. (L'Ancien Testament est deux fois plus gros). Il faut voir ça de plus près. Sur 9 versets, 6 ne sont que descriptifs (c'est-à-dire Hébreux 7:2,4,5,6,8,9), décrivant un événement historique (Abraham donnant la dîme à Melchisédec), mais ça ne va pas plus loin car **le texte n'est accompagné d'aucun ordre ou recommandation à l'égard de la pratique contemporaine**. Le point que l'auteur veut noter se rapporte à la fin de l'ère de la loi. Un autre verset, Luc 18:12 vise le jeune homme riche qui était bien fier de dire, qu'entre autres, il payait

sa dîme. On sait tous comment ça c'est terminé... Apparemment Dieu n'a pas été bien impressionné. Les deux autres versets qui restent visent un événement semblable où Jésus parlait aux pharisiens et aux scribes (dans les Évangiles de Matthieu. et Luc). Il s'agit aussi du seul support apparent pour le "principe" de la dîme dans le Nouveau Testament. Les deux versets disent sensiblement la même chose. Matthieu.23:23 dit: "Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites ! parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et que vous laissez ce qui est plus important dans la loi, la justice, la miséricorde et la fidélité: c'est là ce qu'il fallait pratiquer, sans négliger les autres choses." (l'autre verset est Luc 11:42) C'est bien peu. Le support biblique est utilisé comme dans de nombreuses sectes qui sortant les versets de leur contexte, font dire à la Parole de Dieu ce qu'elle n'a pas dit par un raisonnement basé sur le récit et non sur un enseignement plus doctrinal, dont la parole de Dieu ne manque pourtant pas. Ce n'est donc pas un support très solide pour le grand "principe" de la dîme. D'ailleurs **c'est avec une certaine hypocrisie qu'on joue avec les mots en parlant de "principe" comme s'il s'agissait de quelque chose d'abstrait.**

Étant donné le peu de support pour la dîme dans le Nouveau Testament on se voit parfois "obligé" de s'abaisser à "enrôler de force" certains versets dans la lutte pour la défense de la dîme.

C'est le cas du verset suivant du moins. (1Corinthiens 16:2): "Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons." A première vue ce verset semble parler de la dîme, mais si on regarde le contexte, on s'aperçoit qu'il traite d'une collecte pour des frères et sœurs souffrant d'une famine en Israël (voir 16:1) et non pas d'une dîme pour supporter une assemblée locale. D'autres versets, 2 Corinthiens 8:2-3, ont subi le même sort. Une autre ligne de défense qu'on cite pour défendre la dîme, eu égard au peu de versets qui le mentionnent dans le Nouveau Testament, c'est "l'argument du silence". D'après cet argument que la dîme, ne soit pratiquement pas mentionnée dans le Nouveau Testament n'implique pas qu'elle y soit remise en question. Par exemple le Nouveau Testament ne défend pas explicitement le meurtre, c'est-à-dire que... Quiconque a de la haine pour son frère est un meurtrier, et vous savez qu'aucun meurtrier n'a la vie éternelle demeurant en lui (1 Jean 3:15) mais on sait bien qu'il ne conteste pas ce principe. D'où l'implication que s'il n'y a pas de contradiction, dans le Nouveau Testament, d'un principe déjà établi dans l'Ancien Testament, on peut supposer que le principe demeure valide. A première vue cela peut paraître acceptable mais il y a des endroits dans le Nouveau Testament où l'absence de mention de la dîme devient trop gênante.

Tout d'abord si l'on regarde du côté des épîtres de Paul à Timothée et à Tite qui sont, rappelons-le, des lettres écrites d'un pasteur à un autre (ou peut-être plus précisément d'apôtre à pasteur). **On ne rencontre rien dans ces lettres au sujet de la dîme, pas un mot.** Pourtant ce sont justement des choses qui "se disent bien" entre pasteurs. D'ailleurs on constate de temps en temps ce genre de chose chez nous; un pasteur en visite donne "un coup de main" à son confrère en glissant un mot au sujet de la dîme à travers son sermon, en supposant que le service sera réciproque éventuellement. Tout cela fait plus "objectif" venant de la bouche de quelqu'un d'autre. Pourtant si ces épîtres avaient été écrites par un pasteur de notre époque, il n'aurait jamais pu résister d'y insérer au moins une recommandation de leur enseigner "la joie de la dîme." D'autre part si l'on regarde toutes les autres épîtres de Paul, Jean, Pierre, Jacques et Jude qui sont adressées à des églises, leur exhortant, encourageant et leur consolant, mais qui en bonne partie traitent de l'état de ces assemblées (on pense aux Corinthiens avec tous leurs problèmes) que d'occasions en or pour les rappeler à leur "premier amour" ... pour la dîme. Et pourtant jamais un mot à ce sujet-là dans toutes ces épîtres. Paul, en parlant aux Romains de toutes sortes de considérations très pratiques, leur dit (13:6-7) "C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction. Rendez à tous, ce qui leur est dû: l'impôt, le tribut

à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur." ... mais pas un mot sur la dîme ?

Si l'on regarde ailleurs que dans les épîtres, il y a d'autres événements, décrits par les Actes, qui, eux aussi laissent à réfléchir sur la "place" de la dîme parmi les premiers chrétiens. D'abord dans les Actes 2:42 où on note au sujet de l'assemblée de Jérusalem qu'ils "persévéraient dans l'enseignement des apôtres, dans la communion fraternelle, dans la fraction du pain et dans les prières." Ce verset, on le sait tous, décrit effectivement un idéal de la vie d'une assemblée et curieusement, pas un mot ici au sujet de la dîme... Un de nos pasteurs d'aujourd'hui aurait sûrement noté s'ils étaient fidèles à la dîme, et c'est probable que ce point serait apparu au début de la liste ! Un autre moment de la vie de l'Église primitive où la question de la dîme aurait de nos jours été discuté par les dirigeants d'églises et ne l'a pas été, c'est lors de la conférence de Jérusalem où il était question de l'application ou non dans les églises d'une tradition juive: la circoncision (Actes 15:1-35). En ce qui concerne la question de l'importance de la dîme dans le Nouveau Testament, ces passages apparaissent cruciaux, tout comme savoir ce que le christianisme naissant devait retenir (et imposer) de la Loi de Moïse et de la tradition juive. **Dans cette conférence tout l'avenir des chrétiens gentils (nous y**

compris) a été déterminé. C'eût été une occasion rêvée pour discuter de la dîme, et pourtant il n'en est pas dit un mot. Si l'on pense à toutes les règles imposées par la loi de Moïse et en plus de toutes celles inventées par les pharisiens, il est quasi-incroyable que ces apôtres, pourtant presque tous juifs, n'aient imposé aux chrétiens non-juifs, dans leur lettre, que peu de choses: "Car il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir de vous abstenir des viandes sacrifiées aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité, choses contre lesquelles vous vous trouvez bien de vous tenir en garde." (Actes 15: 28-29). Nous impose t'on plus que ce que les apôtres on cru "nécessaire"? L'absence, encore ici, de toute mention de la dîme est d'autant plus gênante que l'on peut s'imaginer qu'elle aurait mérité au moins quelques versets à elle seule, si un de nos pasteurs avait écrit cette lettre.

Regardons ce que nous dit Jésus dans l'Apocalypse (chap. 2 et 3). Lorsqu'il s'adresse aux Sept Églises au sujet de leurs comportements et attitudes, bien qu'il leur fasse de nombreux reproches et à certains, des louanges, il ne dit jamais un mot sur la dîme. Comment faut-il comprendre ce silence de la part du Seigneur? Il est évident qu'il n'y a que deux alternatives: soit ils étaient tous parfaits sur ce plan-là et que c'est pour cette raison que le Seigneur ne le mentionne pas, soit la dîme n'a jamais été

demandée, ni par le Seigneur ni par les Apôtres, et n'a jamais été pratiquée par les premiers chrétiens. Prenons d'abord la première solution. Si toutes ces églises pratiquaient la dîme sans faute, comment se fait-il que le Seigneur ne loue pas au moins une église pour ce bon comportement (comme il le fait sur d'autres points: leur fidélité à la vérité (Apocalypse 2:2), ou leur détermination à le suivre même dans l'épreuve (Apocalypse 2:9)?

Il y a une alternative que je n'ai pas mise en liste car elle s'élimine d'elle-même. Si on considère que la dîme était enseignée et qu'il se trouvait des églises qui la négligeaient, comment expliquer le silence du Seigneur sur ce point ? Il ne se gêne pourtant de mentionner bien d'autres points ! Admettons qu'il s'agisse d'un "oubli" de sa part... Dans les lettres aux églises de l'Apocalypse donc, on ne retrouve ni critiques d'églises négligeant la dîme, ni louanges d'assemblées fidèles à ce "principe". Il n'y a rien qui se rapproche de Malachie 3:10 (le passage favori de ceux qui imposent la loi de la dîme en faisant naître la crainte du châtement Divin) ! Parfois le silence parle si fort... **Non, si on veut être sérieux, on ne peut croire que la dîme était une chose que le Seigneur ou les Apôtres aient demandée ou enseigné.**

On voit que "l'argument du silence" est tout juste un excellent moyen de faire dire n'importe quoi à la Bible, tandis que pour le

peu que je connaisse des principes d'exégèse biblique, je sais malgré tout qu'il faut plus d'un verset (précisément au moins 2 ou 3 témoins scripturaires) pour établir une doctrine; et que pour ce faire il faut que ces versets soient supportés par leur contexte. Certains admettent bien que le Nouveau Testament ne dit pas grand chose au sujet de la dîme, il semble qu'on peut "sauver les meubles" en notant qu'il parle plutôt de libéralité... Et "évidemment" la libéralité n'implique aucun point fixe de fait de l'étymologie du mot. Malheureusement cet argument n'est pas très convaincant non plus car si l'on considère que sur huit versets mentionnant la libéralité dans le Nouveau Testament, six parlent clairement de dons faits envers des frères et des sœurs dans le besoin (1Corinthiens 16:3; 2 Corinthiens 8:2; 9:5,11,13; Hébreux.13:16) **et non pas à une grosse machine administrative et immobilière.** Seuls Romains 12:8 et 1Timothée 6:18 sont moins précis sur ce point, mais s'il faut se fier à l'exemple établi par l'église de Jérusalem (Actes 4:32-37) **la majorité des dons en argent remis à l'église servaient à l'aide des pauvres parmi les chrétiens** (et à soutenir les apôtres...), du moins c'est de cela qu'on se vante. Peut-on en faire autant ? **Il semble que la vision administrative de l'Église Primitive et celle d'aujourd'hui diffèrent beaucoup. Si on est honnête, ce que très peu sont, surtout parmi les Évangéliques, on admettra qu'on ne peut utiliser ces**

versets pour appuyer l'enseignement sur la dîme sans tordre le sens de la Parole de Dieu.

Un autre "gros" argument fait en faveur du "principe" de la dîme dans le contexte du Nouveau Testament, est l'idée qu'il n'a pas été aboli par la Loi car il date d'avant la Loi. Le pamphlet *Dîme et Offrandes* indique: *"...la dîme a été instaurée par Dieu 430 ans avant la loi; elle a été présentée par la grâce à Abraham, continuée par Jacob, perpétuée sous la loi et endossée par Jésus dans le Nouveau Testament. Par conséquent, le fait d'obéir à ce principe divinement établi constituerait pour l'homme une obligation, un devoir et une dette sans égard à l'époque à laquelle il vit."* Comme nous avons pu le voir déjà, le support apporté par Jésus au "principe" de la dîme est des plus minces et, au mieux, indirecte. Si l'on cherche ailleurs dans le Nouveau Testament un support direct pour la dîme on n'en trouve pas. D'autre part si l'on retourne dans l'Ancien Testament, avant l'établissement de la loi de Moïse, il n'y a pas que la dîme. **Comme la dîme, la circoncision et le sacrifice d'animaux datent aussi de cette période.** Parmi les trois, le sacrifice d'animaux est le plus ancien (il en est supposément question immédiatement après la chute dans Genèse 4:4). Il s'agit du sacrifice d'Abel. Vient ensuite la dîme qui apparaît au moment où Abraham donne au sacrificateur Melchisédec la dîme du butin de sa guerre contre les rois alliés à Kedorlaomer (Genèse 14:20).

En dernier apparaît la circoncision (au moment où Dieu fait alliance avec Abraham dans Genèse 17:9-14). D'ailleurs ce n'est pas un détail insignifiant que la circoncision ait été établie au moment où fut conclue une alliance entre Dieu et Abraham, car de ces trois institutions juives, seule la circoncision a été le résultat (et le signe) d'une alliance. C'est aussi la seule de ces trois institutions que Dieu lui-même a demandée avant la Loi (il se peut que ce soit aussi le cas pour le sacrifice d'animaux, mais ça n'est pas clair dans le texte de Genèse 4:3-7). Ces faits jettent une lumière intéressante sur le débat mentionné en Actes 15, qui a porté sur la circoncision et non pas sur la dîme ou le sacrifice d'animaux qui, eux aussi pourtant, sont apparus avant la loi. Rien n'indique que Dieu avait demandé la dîme de manière régulière avant l'établissement de la loi. **Rien n'indique dans la Parole qu'Abraham ait donné sa dîme plus qu'une fois dans sa vie.** Jacob, nous indique la Parole en Genèse 28:22, a promis à l'Éternel de lui donner sa dîme s'il lui donnait du succès dans son voyage. Étant donné que les sacrificateurs ne couraient pas encore les rues, il faut se poser la question: "A qui Jacob a-t-il pu donner sa dîme?" Vraisemblablement ce fut aux pauvres et nécessiteux qui l'environnèrent. Comme Jésus le dit bien d'eux: **"Vous les aurez toujours."** Job aussi, qui a vécu, comme Jacob, dans l'époque qui précédait l'établissement de la loi, s'est vanté, au cours de son épreuve, d'avoir secouru les pauvres et les nécessiteux (Job 29:12-17), non pas d'avoir donné sa dîme.

Une chose que j'ai déjà entendue et que j'espère ne plus jamais entendre, c'est qu'il est bon de donner sa dîme même si l'on est dans la misère la plus totale. A la défense de telles demandes on cite Jésus qui loua la pauvre veuve en Marc 12:41-44 qui mit dans le tronc deux petites pièces de monnaie, bien que ce fut de son nécessaire et aussi Paul louant en 2 Corinthiens 8:2-3 les "riches libéralités" des Macédoniens qui ont donné "au-delà de leurs moyens". Bien sûr qu'ils louèrent ces actes. Gloire à Dieu pour ces pauvres généreux ! Mais je ne peux pas croire que Jésus ou Paul auraient loué ceux qui auraient sollicités ces personnes afin de leur extraire leurs derniers sous. Ceux qui aiment citer cette histoire de la pauvre veuve qui mit ses derniers sous dans le tronc (Marc 12:41-44) devraient réfléchir aux paroles de Jésus, qui précèdent immédiat ce récit: "Il leur disait dans son enseignement: Gardez-vous des scribes, qui aiment à se promener en robes longues, et à être salués dans les places publiques; qui recherchent les premiers sièges dans les synagogues, et les premières places dans les festins; qui dévorent les maisons des veuves, et qui font pour l'apparence de longues prières. Ils seront jugés plus sévèrement." (Marc 12: 38-40). Une telle attitude de sollicitation financière sans bornes vient directement à l'encontre du principe établi dans 2 Corinthiens 8:12-15: Si l'apôtre dit bien ici de ne pas "s'exposer à la détresse pour soulager les autres...", combien moins doit-il en être question s'il s'agit que de factures et de dépenses d'institutions

(dès que les salaires sont payés). **Qu'est-ce qui est plus important des frères ou des machines administratives ?**

Malheur à nous si notre conscience est morte au point d'aller extraire les derniers sous des pauvres pour financer nos projets tandis que rien ne manque à la maison ! Si

Jésus ou Paul avaient vu ça, ils auraient probablement repris les paroles d'Ézéchiél (22:25,27,29): "Ses prophètes conspirent dans son sein; comme un lion rugissant qui déchire sa proie, ils dévorent les âmes, ils s'emparent de richesses et de choses précieuses, ils multiplient les veuves au milieu d'elle. (...) Ses chefs sont dans son sein comme des loups qui déchirent leur proie; ils répandent le sang, perdent les âmes, pour assouvir leur cupidité. (...) Le peuple se livre à la violence, commet des rapines, opprime le malheureux et l'indigent, foule l'étranger contre toute justice." ou encore plus durement "Malheur aux pasteurs qui se paissent eux mêmes ! les pasteurs ne devaient-ils pas paître le troupeau ? Vous avez mangé la graisse, vous vous êtes vêtu avec la laine, vous avez tué ce qui était gras, vous n'avez point fait paître les brebis...mais vous les avez dominées avec violence et avec dureté" (Ézéchiél 34.4).

Une autre tactique dont usent ces même personnes dans le but d'arriver à leur fin est de tenter par de longs discours sur un principe de donner et de recevoir, de convaincre de manière plus

ou moins masquée qu'on ne peut rien attendre de Dieu si on ne donne pas sa dîme: "Il y a en effet beaucoup de discoureurs et de séducteurs auxquels ils faut fermer la bouche. Ils bouleversent des familles entières enseignant pour un gain honteux.." (Tite 2.10-11). La Parole de Dieu dit pourtant qu'on ne peut rien attendre de Dieu si l'on agit par les œuvres: "Ce n'est point par les œuvres afin que personne ne se glorifie" (Éphésiens 1.8), et si l'on se glorifie même inconsciemment d'une œuvre on n'obtient rien de Dieu car "Dieu résiste aux orgueilleux". **On ne peut considérer la pratique de la dîme comme un acte de foi**, car la Foi implique l'action de la grâce Divine, et celle-ci n'admet pas de condition, fut-ce la prétention à la participation à cet "acte de Foi" car alors Dieu serait obligé par l'homme d'exaucer chacun de ses désirs dès qu'il le poserait comme acte de Foi.

La dîme et la loi:

Si on décide qu'il faut enseigner et appliquer la dîme il y a un problème sur lequel il faut réfléchir: **La dîme, telle qu'on nous l'enseigne, fait partie de la loi**, et comme telle, on peut très bien se demander pourquoi les chrétiens ne seraient pas tenus d'appliquer les autres aspects de la Loi aussi ? D'autres aspects moins "payants" par exemple ? Les chrétiens du Nouveau Testament en Galatie ont été confrontés à ces problèmes et l'apôtre Paul leur a écrit ce qui suit et leur précise quelles sont les conséquences d'une telle perspective: "Ô Galates dépourvus de

sens ! qui vous a fascinés, vous, aux yeux de qui Jésus-Christ à été peint comme crucifié ? Voici seulement ce que je veux apprendre de vous: Est-ce par les œuvres de la Loi que vous avez reçu l'Esprit, ou par la prédication de la foi ? (...) Car tous ceux qui s'attachent aux œuvres de la Loi sont sous la malédiction; car il est écrit: Maudit est quiconque qui n'observe pas tout ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique. Et que nul ne soit justifié devant Dieu par la Loi, cela est évident, puisqu'il est dit: Le juste vivra par la foi. Or, la Loi ne procède pas de la foi; mais elle dit: Celui qui mettra ces choses en pratique vivra par elles." (Galates 3: 1-2, 3: 10-12); "C'est donc pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude. Voici, moi Paul, je vous dis que si vous vous faites circoncire, Christ ne vous servira de rien. Et je proteste encore une fois à tout homme qui se fait circoncire, qu'il est tenu de pratiquer la loi tout entière. (Galates 5: 1-3).

On doit se demander: S'il en est ainsi de la circoncision, qu'on nous donne des raisons bibliques de croire que le même raisonnement ne s'applique pas à la dîme. On a demandé à un rabbin pourquoi de nos jours les Juifs ne donnent plus la dîme. Le rabbin a répondu que la dîme servait essentiellement pour le support des prêtres dans le temple. Étant donné que le temple n'existe plus les Lévites peuvent maintenant gagner eux-mêmes

leur vie, d'où ils n'ont pas besoin de la dîme. Le rabbin a ensuite indiqué que partout dans le monde, les synagogues sont supportées par des offrandes et rien d'autre. Il y a lieu de se demander que **si même les Juifs considèrent que la Loi ne s'applique plus à eux, pourquoi les chrétiens devraient y être soumis ?** D'autant plus que dans la Nouvelle Alliance, la définition d'une loi va plus loin. c'est le joug sous lequel on se place par tradition, chair etc...

Voici maintenant deux contre-exemples qui démontrent que l'on peut renoncer en tant que Loi à un principe qui aurait été prescrit avant même que la formulation de la Loi au peuple d'Israël. L'observance des jours des lunes etc ... n'est pas une loi, on le voit dans le 1er chapitre de la Genèse où Dieu place les luminaires pour marquer les jours. (Genèse 1:14) mais en Galates 4.10 Paul reprend les chrétiens qui observent les jours en leur disant plus loin que Christ les a rachetés de la malédiction de la Loi. L'exemple qui est pris par lui dans sa démonstration est celui d'Isaac et Ismaël. Ces deux personnages sont antérieurs à la loi. La Loi et la Grâce ou la servitude et la liberté sont des principes qui précèdent le don de la Torah à Moïse.

Un autre exemple: la circoncision est également antérieure à la loi et n'est pas respectée dans l'église. Antérieure à la loi, mais pourtant une loi est faite et si on obéit au premier principe (qui

est antérieur) on obéit obligatoirement au second. Galates 3.17 dit qu'un accord "déjà établi en bonne forme par Dieu ne peut pas être annulé par la Loi survenue quatre cent ans plus tard". Ainsi le principe de la dîme fit donc automatiquement partie de la Loi. Dans le Lévitique (Lévitique 27:30), la dîme est donnée au sacrificateur. (voilà bien une loi ?!). Hébreux 7:5 dit même que les fils de Lévi (les sacrificateurs) ont reçu "d'après la loi l'ordre de prélever la dîme sur le peuple" (Hébreux 7:5), Loi qui ne s'applique donc pas au peuple de Dieu actuel: "Car lorsque le sacerdoce est changé, il y a aussi nécessairement un changement de loi " (Hébreux 7.13). Comment pouvons nous dire que la Sacrificature de Jésus Christ ("prêtre selon l'ordre de Melchisédec" (Hébreux 5.6) implique que la dîme ne doit pas être donnée à des hommes ? Poursuivons ce passage: "celui à qui s'applique ces paroles appartient à une autre tribu, dont personne n'a été attaché au service de l'autel" (Hébreux 7:13).

D'autre part, dans la Nouvelle Alliance nous sommes non sous la Loi mais sous la grâce. Mais nous pouvons aussi être sous la malédiction de la Loi si nous tentons d'obéir à un seul commandement de la Loi. Malheur à celui qui n'obéit pas à toute la Loi ! (Galates 3:10) C'est ainsi que l'ont est "déchu de la grâce".(Galates 5:4,14) **Les pasteurs ont-ils une sacrificature qui les autorise à prélever la dîme ?** Sous la sacrificature de Melchisédec par exemple ? (à qui rappelons le, selon Hébreux

7:2, Abraham donna la dîme de tout) **Impossible** ! Son Sacerdoce n'est pas transmissible (Hébreux 7:24) ! On pourrait dire qu'il ne font que représenter Christ en tant qu'intermédiaire ? **Impossible**, Christ est le seul médiateur (1Timothée 2:5). Les ministères ne représentent Christ sur Terre qu'en tant que membre du corps de Christ au même titre qu'à ceux qui exerce un ministère qui n'est pas un ministère de direction ou d'enseignement "chacun pour sa part" est membre du corps de Christ" (1Corinthiens 12:27), Sont-ils sous la sacrificature des lévites ? Oui mais dans ce cas aussi, comme nous tous **dans la Nouvelle Alliance tous sont sacrificateurs** (Apocalypse 1:8). **Donc tous ont droit à la dîme**. En extrapolant ainsi, les croyants passeraient leur temps à s'échanger l'argent qui leur revient autant à l'un qu'à l'autre quelques soient leur fonction dans l'Église !! Ceci n'a aucun sens !

Résumons nous:

- La dîme est établie avant la Loi du temps d'Abraham (lire: Genèse 14:20)
- La dîme est reprise par la Loi (lire: Lévitique 27:30)
- La dîme est changée car il y a changement de sacrificature et Christ accomplit le service de l'autel en s'offrant lui-même (Hébreux 7:13)

-Conséquence: "Il y a ... suppression d'une ordonnance antérieure à cause de sa faiblesse et de son inutilité" (Hébreux 7:18)

CONCLUSION

Peut être certains "leaders" ont-ils besoins d'entendre les paroles de l'apôtre lorsqu'il s'adressa aux anciens de l'Église d'Éphèse (qu'il avait lui-même fondé) (Actes 20: 34-35): "Vous savez vous-mêmes que ces mains ont pourvu à mes besoins et à ceux des personnes qui étaient avec moi. Je vous ai montré de toutes manières que c'est en travaillant ainsi qu'il faut soutenir les faibles, et se rappeler les paroles du Seigneur, qui a dit lui-même: Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir." Ce sont des paroles dures à entendre, mais il faut peut être songer qu'aujourd'hui, l'Église n'est pas l'Église mais une imposture. Pour certains, la dîme fait non seulement partie d'une tradition évangélique qu'ils ne tiennent pas à abandonner, mais selon eux, elle constitue simplement un impératif économique. "Nos églises ne pourraient survivre sans elle ? disent-ils". Avec quoi veut-on construire l'Église ?" Mais songez à ceci... "Car personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé, savoir Jésus-Christ... Si l'œuvre bâtie par quelqu'un sur le fondement subsiste, il recevra une récompense. Si l'œuvre de quelqu'un est consumée, il perdra sa récompense; pour lui, il sera sauvé, mais comme au travers du feu." (1Corinthiens 3: 11-15). Un jour on devra rendre compte de ce qu'on a fait pour soi-disant "construire le royaume". Si on a si peu d'appuis dans le Nouveau Testament pour la pratique de la dîme au sein de l'église primitive, n'est-on pas dans une situation où l'on place une tradition au même

niveau que la Parole de Dieu ? Il faut être assez honnête, et admettre que la supposée église s'est écartée de la vérité biblique. Nous vous suggérons aussi de voir: La Dîme est-elle Biblique, par Frank Viola.

Supplément (GoDieu.com)

(Résumé de quelques passages sur le sujet du livre «**Le christianisme paganisé**» de Frank A. Viola)

Il n'y a AUCUNE raison irréprochable qui justifie le fait de soutirer l'argent des chrétiens pour déboursier ces montants par la suite à posséder des bâtiments d'église totalisant des sommes astronomiques en immobilier. Pendant 300 années, **les premiers chrétiens ont tourné le monde à l'envers sans bâtiment d'église.** (*Actes 17:6*)

Dans le monde des affaires, les frais généraux tuent parce qu'ils dévaluent les marchés sans ajouter à la valeur « réelle » que les ouvriers livrent à leurs clients. Le bâtiment (aussi bien que les pasteurs salariés) siphonnent **50 à 85%** devenant le crève-budget des dons monétaires de l'Église. **Le bâtiment d'église est un obstacle pas une aide.** Il déchire le cœur de la foi chrétienne.

Aux États-Unis **seulement**, l'immobilier possédé par les églises institutionnelles s'élève aujourd'hui à plus de **230 milliards de dollars**. La dette, le service, et l'entretien du bâtiment d'église consomme environ **18%** des **11 milliards de dollars** amassés par la dîme des églises annuellement.

Une église de maison peut employer plus de **95% de son argent de partage** pour fournir de vrais services comme le ministère, la mission, et l'œuvre dans le monde.

La dîme est biblique mais n'est pas chrétienne. Elle était le produit de la terre, **pas de l'argent**.

Avec la mort de Jésus, tous les codes cérémonieux, gouvernementaux, et religieux qui appartenaient aux juifs ont été cloués à sa croix et à jamais enterrés... pour ressortir pour nous condamner. Pour cette raison, nous ne voyons jamais de chrétiens donner la dîme dans le Nouveau Testament, pas plus que nous les voyons sacrifier des chèvres et des taureaux pour couvrir leurs péchés ! ([Colossiens 2:13-17](#) ; [Hébreux 6:10](#)) Les saints des premiers siècles donnaient gaiement selon leurs moyens, non selon un devoir selon un commandement. ([2 Corinthiens 8:3-12](#) ; [9:5-13](#))

Abraham donna la dîme une seule fois dans ses 175 années de vie, même quelle provenait du butin qu'il avait acquis après une bataille particulière et non de son propre revenu ou de sa propriété tel qu'il est décrit plus haut dans ce présent document. D'utiliser ce passage biblique en preuve pour arguer le fait que les chrétiens doivent donner la dîme, l'obligerait qu'une seule fois ! De plus, ce sont les veuves, les orphelins, et les étrangers qui étaient les destinataires légitimes de la dîme. ([Néhémie 12:44](#) ; [13:12-13](#) ; [Deutéronome 14:28-29](#) ; [26:12](#))

Au sujet de **l'origine de la dîme** et du salaire du clergé, Cyprien (200-258) est le premier auteur chrétien à mentionner la pratique de soutenir financièrement le clergé. Il arguait du fait que tout comme les Lévites étaient soutenus par la dîme, ainsi le clergé chrétien devait être soutenu par la dîme. Aujourd'hui, le système Lévitique a été supprimé. Nous sommes tous des prêtres maintenant. ([1 Pierre 2:5-9](#)) Ainsi si, un prêtre exige une dîme, tous les chrétiens se donneront la dîme un à l'autre ! Dieu n'avait-Il pas tout prévu en réponse aux détracteurs antagonistes?

Les 700 premières années, les dîmes sont à peine mentionnées. La dîme chrétienne en tant qu'institution a été basée sur une fusion de pratique entre l'Ancien Testament et la coutume

païenne.

Jusqu'au huitième siècle, la dîme était pratiquée en tant qu'**offrande volontaire**.

Vers la fin du dixième siècle, elle prenait une condition légale pour soutenir l'église-état demandée par le clergé et imposée par les autorités séculaires ! Constantin a institué la pratique de payer un salaire fixe au clergé à partir des fonds de l'église et des trésors municipaux et impériaux. Ainsi est né le salaire du clergé, une **pratique nuisible qui n'a aucune racine dans le Nouveau Testament**. ([Actes 20:17-38](#) ; [1 Thessaloniens 2:9](#) ; [1 Pierre 5:1-2](#))

La dîme devient un problème quand elle est présentée comme un ordre de Dieu, reposant sur chaque croyant. **La dîme obligatoire égale oppression sur les pauvres**. ([Luc 21:1-4](#)) De cette façon, la dîme vide l'Évangile de sa qualité de « bonne nouvelle aux pauvres ». ([Matthieu 11:5](#) ; [Luc 4:18](#) ; [7:22](#) ; [1 Corinthiens 1:26-29](#) ; [Jacques 2:5-6](#))

L'existence du pasteur professionnel n'a aucun mandat ou justification scripturaires d'obliger une quelconque dîme des fidèles. La dîme originale que Dieu avait établie pour Israël était

pour bénéficier les pauvres, pas pour les blesser ! La dîme n'est en aucun cas un signe de dévotion chrétienne. La dîme moderne est l'**équivalent d'une loterie chrétienne**. Alors de dire « Payez le dîme, et Dieu vous donnera plus d'argent en retour. » ou « Refusez la dîme, et Dieu vous punira. » est une aberration anti-scripturaire.

Les aînés (bergers) non salariés au premier siècle étaient des hommes avec une vocation terrestre qui donnaient au troupeau plus qu'ils prenaient. ([1 Timothée 3:7](#) ; [Actes 20:33-35](#))

« Malheur à vous, magistrats de la loi, parce qu'ayant pris la clef de la connaissance, vous n'y êtes point entrés vous-mêmes, et **vous avez encore empêché d'y entrer ceux qui voulaient le faire** ». ([Luc 11:52](#))

Les chrétiens donnaient pour **aider d'autres croyants** aussi bien que pour soutenir les ouvriers apostoliques, leur permettant de voyager et de planter des églises maisons:

<p>Aider d'autres croyants:</p>	<p><u>Actes 6:1-7</u>; <u>11:27-30</u>; <u>24:17</u>; <u>Romains 15:25-28</u>; <u>1 Corinthiens 16:1-4</u>; <u>2 Corinthiens 8:1-15</u>; <u>9:1-12</u>; <u>1 Timothée 5:3-16</u>.</p>
	<p><u>Actes 15:3</u>; <u>Romains 15:23-24</u>; <u>1</u></p>

Support aux apôtres:	<u><i>Corinthiens 9:1-14; 16:5-11;</i></u> <u><i>2 Corinthiens 1:16; Philippiens 4:14-18;</i></u> <u><i>Tite 3:13-14; 3 Jean 1:5-8.</i></u>
-----------------------------	---

Il y a un lien étroit entre la poche et le cœur. Un sur tous les six versets dans *Matthieu, Marc, et Luc* ont affaire avec l'argent. Des 38 paraboles dans le Nouveau Testament, 12 ont affaire avec l'argent !

Un des témoignages les plus exceptionnels de l'église primitive concerne la façon dont **le libéralisme des chrétiens agissait envers le pauvre et l'indigent. C'est ce qui étonnait ceux du dehors**, y compris le philosophe Galen, en observant la puissance de l'église primitive et la Parole impressionnante et séduisante: «**Voyez comment ils s'aiment les uns les autres**».

La dîme est mentionnée seulement quatre fois dans le Nouveau Testament. Mais aucun de ces exemples ne s'applique aux chrétiens. Selon Jésus, la dîme est liée au légalisme et au pharisaïsme auto-justifiant qu'un modèle à imiter. Avec la venue de Jésus-Christ, il y a eu « changement de loi » l'Ancien « a été mis de côté » et « **rendu désuet** » par le Nouveau. (*Hébreux 7:12-18 ; 8:13*)

Nous sommes tous des prêtres libres de fonctionner dans la maison de Dieu ([1 Pierre 2:5-9](#)). La loi, l'Ancien sacerdoce, et la dîme ont tous été crucifiés. Il n'y a maintenant aucun rideau au temple, aucun impôt du temple, et aucun sacerdoce spécifique qui se tient entre Dieu et l'homme.

Vous, cher **chrétien**, **avez été libéré de l'esclavage** de la dîme et de l'obligation de soutenir un système non biblique de clergé.

A Christ seul soit la Gloire

